

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

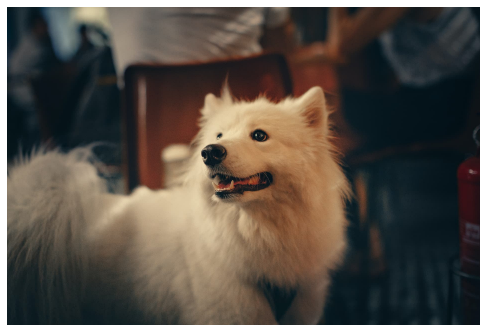
Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

DSE (dossier social étudiant) : comment demander une bourse et/ou un logement ?

Vous êtes étudiant (ou allez l'être) et vous voulez faire une demande de bourse et/ou de logement universitaire ? Pour cela, nous vous expliquons comment faire.



Comment constituer un DSE ?

Vous devez constituer votre DSE sur internet pour faire une demande de bourse et/ou de logement.
Pour l'année universitaire 2025-2026, vous devez saisir votre demande **entre le 13 mars et le 31 mai 2025**.
Pour cela, vous devez vous connecter au téléservice suivant :

Mes services étudiant

Vous avez un compte (adresse mail et mot de passe) si vous avez déjà fait un DSE ou si vous êtes inscrit sur :

Si vous n'avez pas de compte, vous devrez en créer un avec votre numéro INE (identification nationale étudiant). Ce numéro se trouve sur votre carte d'étudiant ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au bac.

À savoir

En cas de **changement important et durable** de votre situation (mariage, divorce) ou de celle de votre famille (divorce, décès, chômage, retraite, maladie), votre dossier pourra être étudié même en dehors de ces délais. Contactez alors le service du DSE du Crous de l'académie où vous êtes (ou serez) scolarisé.

Où s'adresser ?

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

FAQ Bourse / Dossier social étudiant

Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Quels sont les justificatifs à joindre à la demande de DSE ?

Vous devez joindre à votre DSE la copie des documents suivants :

Votre propre avis fiscal 2024 sur les revenus perçus en **2023** et celui de vos parents (si vous n'avez pas d'avis fiscal, vous joignez celui de vos parents)

Vos justificatifs de scolarité, et ceux de vos frères et sœurs s'ils sont également étudiants

À noter

Si vos parents sont divorcés, vous devez joindre la copie de l'extrait du jugement de divorce vous confiant à l'un de vos parents et fixant le montant de la pension alimentaire. S'il n'y a pas de pension alimentaire, l'avis d'imposition de l'autre parent doit être transmis.

Selon votre situation, vous devrez fournir des documents supplémentaires :

Si vous n'êtes pas français, vous devez joindre une attestation sur l'honneur de vos parents indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et leur montant. Vous pouvez utiliser un modèle :

Attestation sur l'honneur

Vous devez joindre une attestation de l'organisme.

Vous devez joindre une attestation de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

Où s'adresser ?

Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

Sur place

Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

201 rue Carnot

94136 Fontenay sous Bois Cedex

Réception du public sur convocation

Par téléphone

01 58 68 10 10

Sur internet

<https://ofpra.gouv.fr/contact-et-informations-pratiques>

Comment est-on averti de la validation de la demande de DSE ?

À la fin de la constitution de votre DSE, vous recevrez un mail de confirmation de dépôt de votre demande.

Si votre dossier est incomplet, un mail vous est également envoyé. Vous devrez alors déposer les documents manquants en vous connectant à votre compte.

Mes services étudiant

Questions – Réponses

Comment demander un logement étudiant au Crous ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

Étudiant : bourse sur critères sociaux

Pour en savoir plus

Bourse et logement étudiant : constituez votre dossier social étudiant (DSE)

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

FAQ Bourse / Dossier social étudiant

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pays du Conseil de l'Europe

Source : Conseil de l'Europe

Où s'informer ?

Etablissement d'enseignement supérieur

Services en ligne

Téléservice : Mes services étudiant

Simulateur : Étudiant : calculer votre droit à bourse sur critères sociaux

Formulaire : Cerfa n°15065*04 : Demande de bourse d'études à l'École nationale supérieure maritime

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Textes de référence

Circulaire du 10 juin 2024 relative aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour 2024-2025

Arrêté du 15 avril 2025 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2025-2026

FIL INFOS



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS



Du 20 JUIL

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS